



HAL
open science

Les “ zones grises ” de la démocratie brésilienne : le phénomène des “ milices ” et les enjeux sécuritaires contemporains à Rio de Janeiro

Luciana Araujo de Paula

► To cite this version:

Luciana Araujo de Paula. Les “ zones grises ” de la démocratie brésilienne : le phénomène des “ milices ” et les enjeux sécuritaires contemporains à Rio de Janeiro. *Justice spatiale = Spatial justice*, 2015, *Espaces Autoritaires, Espaces (In)justes*, 8, <http://www.jssj.org/article/les-zones-grises-de-la-democratie-bresilienne-le-phenomene-des-milices-et-les-enjeux-securitaires-contemporains-a-rio-de-janeiro/>. halshs-01508804

HAL Id: halshs-01508804

<https://shs.hal.science/halshs-01508804>

Submitted on 14 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les « zones grises » de la démocratie brésilienne : le phénomène des « milices » et les enjeux sécuritaires contemporains à Rio de Janeiro

Luciana Araújo de Paula¹

Institut des Hautes Etudes de l'Amérique latine (CREDA), Sorbonne Nouvelle/Paris III

Résumé

Depuis une quinzaine d'années, il existe un optimisme économique et politique croissant à l'égard du continent latino-américain. Toutefois, il s'agit également du continent qui détient le taux le plus élevé d'homicides ainsi qu'une corruption politique endémique – toujours plus liée aux activités criminelles et aux membres des institutions sécuritaires de l'appareil d'État. La « normalisation » du comportement répressif de l'État au nom de la démocratie tout en renforçant certaines de ses dérives autoritaires est une pratique usuelle dans les pays latino-américains. Dans quelle mesure ce paradoxe est-il intrinsèque au processus de démocratisation par lequel passe ces pays ? Pour apporter des éléments de réponse, on développera ici le concept de « zone grise » à travers l'exemple du phénomène des « milices » dans la zone ouest de Rio de Janeiro.

Mots-clés : *Zones grises, Enclaves autoritaires, Néo-autoritarismes, Milices, Enjeux sécuritaires, Rio de Janeiro*

Introduction

Au cours de ces vingt dernières années, on observe une double dynamique en Amérique latine : un climat d'optimisme économique et politique croissant dans tout le continent, mais aussi, dans plusieurs pays et à l'échelle locale, des « zones grises »² qui émergent et qui apparaissent concomitantes à la consolidation démocratique. C'est vrai en particulier dans certains « territoires en marge » des grandes villes entraînant de nouveaux rapports de pouvoirs entre les acteurs sociaux.

¹ Je tiens à remercier Bernard Bret pour sa relecture attentive et ses corrections pertinentes.

² ZG dans la suite du texte.

Il en résulte plusieurs questions. Elles portent d'abord sur la nature exacte de ces ZG, sur les raisons et les modalités de leur apparition. Il faut aussi s'interroger sur la zone Ouest de Rio de Janeiro en tant qu'emblématique des enjeux politiques et sécuritaires portés par ces ZG, c'est-à-dire finalement sur la relation qui existe paradoxalement entre le renforcement de ces « ZG » et le processus de consolidation démocratique au Brésil. Cela pourra apporter une contribution aux discussions menées actuellement en sciences politiques sur les « régimes hybrides », c'est à dire, sur la ligne de démarcation entre « régimes autoritaires » et « régimes démocratiques », leurs convergences et leurs interdépendances (Dabène, Geisser, Massardier, Camau, 2008). L'analyse sur l'émergence et la consolidation des « zones grises » ou des espaces non-pluralistes ou de pluralisme limité (Linz, 2000) dans les démocraties latino-américaines constitue une approche intéressante pour répondre à cette problématique. On montrera que ces ZG, dans leur dimension socio-spatiale et en tant que concept théorique, juxtaposent les anciennes pratiques autoritaires et de nouvelles pratiques autoritaires produites par la démocratie contemporaine elle-même. Pour mettre en corrélation l'établissement de ces ZG avec le processus de consolidation démocratique en Amérique latine, il convient de prendre en compte l'imbrication des pratiques autoritaires et des pratiques démocratiques (Fregosi, 2011). C'est pourquoi, la réflexion sur ces ZG et sur les rapports de pouvoir qui en découlent, peut s'engager à partir du caractère répressif des institutions de sécurité et s'appuyer sur la définition qu'en donne Gaidz Minassian. Selon lui (Minassian, 2011), une

« zone grise est un espace - avec ou sans clôture - de dérégulation sociale, de nature politique (autodétermination, séparatisme) ou socio-économique (espaces de criminalité, espaces désocialisés..), de taille variable - de la poche à la province -, essentiellement terrestre et dépendant d'un État souverain dont les institutions centrales ne parviennent pas - par impuissance ou par abandon - à y pénétrer pour affirmer leur domination, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives ».

Cette notion rejoint le concept de « territoires en marge » (Das, Poole, 2004) et celui de « micro-autorités alternatives ». Ces concepts renvoient à l'idée d'un microcosme qui comporte des règles et des formes d'organisation sociale différentes de celles du «

centre » de la ville. En effet, bien que ces « territoires » appartiennent à la ville selon le sens courant, ils sont même temps « en marge » de celle-ci. Ces territoires sont donc caractérisés principalement par des zones d'intersection constante entre le formel et l'informel, le légal et l'illégal, favorisant en retour la consolidation de cette ZG, zone opaque à la fois à l'intérieur et à l'extérieur, désintéressée et corrompue, juste et coercitive.

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues (ou « War on drugs » aux États-Unis) – depuis les années 2000 et notamment après le 11 septembre 2001 – les politiques de sécurité nationale ont connu d'importants changements en Amérique latine. Dans la majorité de ces pays, cela s'est traduit par une montée du discours sécuritaire et par la mise en place de mesures gouvernementales conduisant à l'autonomisation du pouvoir répressif. Ce nouveau contexte transnational a entraîné des reconfigurations au niveau local, et précisément dans ces territoires en marge. En effet, à l'intérieur de ces zones, certaines fonctions régaliennes de l'État se sont retrouvées privatisées : la sécurité, la justice et la prise en charge d'infrastructures sont passées sous la responsabilité d'acteurs para-institutionnels.

La zone métropolitaine ouest de Rio de Janeiro est un cas significatif de ce processus. Des groupes para-policiers connus sous le nom de « milices » y exercent un contrôle direct sur certaines communautés³. Le « Rapport final de la Commission Parlementaire d'Enquête sur l'action des milices dans l'État de Rio de Janeiro »⁴ informe sur la composition et les activités de ces groupes. Il y a, entre autres⁵, des

³ *Communauté* traduit le mot *comunidade* utilisé souvent aujourd'hui à la place de *favela*. Les *favelados* l'emploient pour éviter la connotation négative qui entoure le mot *favela* et pour signifier qu'ils ont des intérêts communs à défendre.

⁴ Ce rapport a rendu possible l'arrestation de certains chefs de ces groupes. Cependant, plusieurs faits démontrent que le contrôle des « milices » dans certains territoires ainsi que leurs relations ambiguës avec les institutions de sécurité publique, le pouvoir politique et l'appareil de justice sont encore très importantes. L'assassinat en août 2011 de la juge Patricia Acioly, connue pour poursuivre avec rigueur les miliciens de la ville de São Gonçalo et les dizaines de menaces de mort reçues par Marcelo Freixo, député de l'Etat de Rio de Janeiro qui est à l'initiative de la mise en place de la « CPI des Milices », vont dans le sens de cette observation.

⁵ Ce même rapport parlementaire de 2008 indique que sur un total de 930 miliciens visés par des plaintes anonymes, on dénombrait 511 civils, mais aussi 283 agents de la police militaire, 41 agents de la police civile, 32 pompiers militaires, 33 militaires, 18 hommes politiques, 8 gardiens de prison, 2 agents du pouvoir judiciaire et 2 policiers municipaux.

policiers, des policiers à la retraite et/ou des policiers renvoyés des forces de sécurité. Ils pratiquent des extorsions et s'approprient irrégulièrement des domaines normalement gérés par les pouvoirs publics : la sécurité (une taxe de « protection » est demandée à la population), la distribution de l'eau et de l'électricité, le gaz, la télévision satellite, ou encore le transport (contrôle des coopératives de minibus). Certains se font agents électoraux, en relation directe avec des parlementaires (Rapport « CPI des Milices », 2008). Parler de « micro-autorités alternatives », c'est donc faire référence à des « micro-centres de pouvoirs alternatifs » qui se développent parallèlement aux pouvoirs institutionnels démocratiques et se renforcent dans ce nouveau contexte sécuritaire.

Ce travail s'appuie sur des articles extraits de la presse nationale et locale, des rapports institutionnels ainsi que sur des données empiriques obtenues lors d'observations et d'enquêtes de terrain⁶. Il convient de souligner la difficulté de l'accès au terrain pour ce type de recherches. Trois facteurs principaux rendent ce « terrain difficile » (Boumaza, Campana, 2007) : 1) les milices sont des groupes criminels responsables de plusieurs exécutions sommaires et de la disparition de personnes sur les régions contrôlées ; 2) la zone ouest est une région malaisée d'accès où les pouvoirs publics n'ont jamais été très présents (à titre d'exemple, un trajet de près de 60 km entre le centre de Rio de Janeiro et la communauté de Santa Cruz dans la zone ouest peut durer jusqu'à 3 h en transport public) ; 3) les milices entretiennent toujours des relations ambiguës avec le pouvoir politique, ce qui assure l'impunité de leurs actions illégales.

A ces difficultés « pratiques » s'ajoutent d'autres difficultés liées aux choix des sources utilisées et à leur degré de fiabilité. Ces conditions imposent donc des limites à toute étude de terrain sur les ZG. Pour les analyser, on décrira d'abord les caractéristiques socio-spatiales de ce territoire métropolitain et on expliquera le

⁶ L'auteur a réalisé ces enquêtes dans le cadre de la préparation de sa thèse de doctorat. L'accès au terrain a été facilité par le « Laboratório de Análise da Violência » - LAV (Laboratoire d'analyse de la violence) rattaché à l'Université de l'État de Rio de Janeiro.

phénomène des milices. Ces éléments permettront ensuite d'analyser les ZG à l'aune des enjeux sécuritaires contemporains.

1. Approche descriptive des « zones grises »

Les ZG se caractérisent par des données socio-spatiales spécifiques, susceptibles de favoriser la formation de groupes para-policiers, comme c'est le cas dans la zone ouest de Rio de Janeiro.

1.1. Caractéristiques socio-spatiales de la zone ouest de Rio de Janeiro

En Amérique Latine, le processus d'urbanisation a entraîné autour de la « ville » - ici considérée comme le noyau central de l'espace urbain - la formation de territoires périphériques proches, intermédiaires et éloignés, le tout composant ce qu'on appelle des agglomérations urbaines métropolitaines. Le « Grand Rio » compte 33 régions administratives métropolitaines (RA). Certains municipes⁷ de la « Baixada fluminense », les terres basses sur lesquelles s'étend à l'Ouest la banlieue de Rio de Janeiro, appartiennent à la région métropolitaine de Rio de Janeiro. C'est dans cette périphérie de la zone ouest de l'agglomération que se situe le terrain d'étude. Autrefois rurale, cette périphérie a progressivement accueilli de grandes masses de travailleurs issus des migrations internes – principalement dues à l'exode rural issu de la région Nordeste du pays. Cette partie de la région métropolitaine présente donc une forte densité de population, un profil social très hétérogène (classe moyenne, haute, basse et pauvre) et un territoire très composite (zones semi-rurales, zones industrielles, habitat populaire, *favelas*, centres commerciaux, lotissements, copropriétés fermées - les *gated communities*, appelées au Brésil *condominios fechados*).

Ces caractéristiques socio-spatiales de la zone ouest de Rio de Janeiro se retrouvent ailleurs au Brésil ; l'abandon des espaces urbains périphériques par le pouvoir central

⁷ Le municipe est le niveau inférieur de la hiérarchie administrative au Brésil. A ce titre, ce serait l'équivalent de la commune en France. L'usage est de franciser le terme brésilien sans vraiment le traduire, compte tenu qu'un *município* brésilien est, en moyenne, beaucoup plus étendu et beaucoup plus peuplé qu'une commune française.

a favorisé leur processus de croissance selon une dynamique propre, avec des règles spécifiques à chaque territoire supposées combler la défaillance des pouvoirs publics. Les relations entre le pouvoir répressif de la police, le pouvoir politique et ses réseaux clientélistes et le pouvoir criminel - notamment, les narcotrafiquants - y sont historiquement enracinées et font partie du quotidien de la population locale.

Au Brésil la notion de criminalité est intrinsèquement associée à l'appartenance sociale. En effet, la classe moyenne et la classe supérieure nourrissent une peur à l'égard des réseaux criminels, principalement lorsqu'ils sont liés au trafic de drogue et à l'égard des favelas proches considérées comme les espaces dangereux par excellence. Dans la zone ouest de Rio de Janeiro, on retrouve ces mêmes comportements. Ainsi, l'émergence de « micro-autorités alternatives » est survenue pour répondre à une sensation d'insécurité croissante de la population locale, et notamment des catégories sociales aisées vis-à-vis de la population des « favelas » voisines. Cela entraîne une attitude discriminatoire dans ces périphéries urbaines où le discours de « criminalisation de la pauvreté » rencontre une certaine audience.

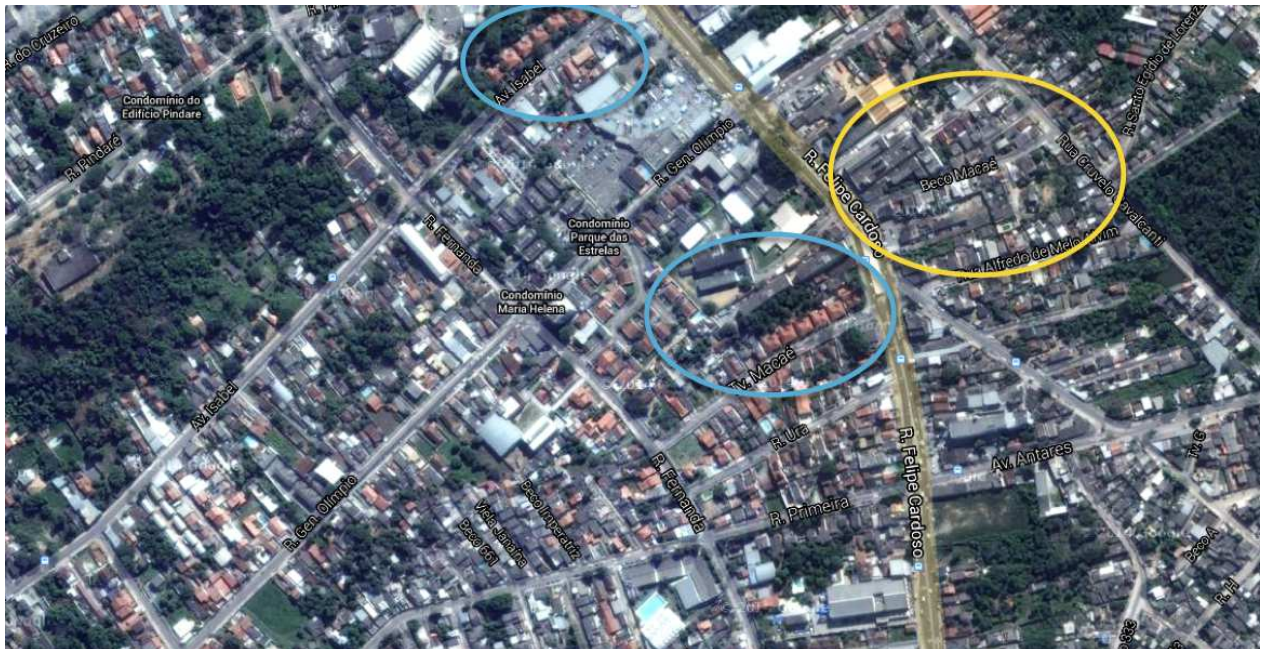
Dans la zone ouest de l'agglomération, à environ 50 km du centre de Rio de Janeiro, il existe des favelas. Pour autant, ce territoire présente des caractéristiques plus proches de celles des banlieues, tant du point de vue de sa morphologie urbaine – rues larges, quartiers de type résidentiel (maisons assez grandes et éloignées les unes des autres) – qu'au point de vue de l'atmosphère qui y règne – ambiance tendue, violence voilée, personne ne voit ou ne parle du pouvoir des « micro-autorités alternatives ». Cette réalité est donc bien différente de celle des favelas - petites maisons entassées les unes sur les autres de manière arbitraire, impression de chaos, violence visible quotidiennement dans les conflits entre les trafiquants et la police.

Figs. 1 : Images satellites des différences spatiales entre banlieues et favelas⁸

Fig. 1.1 : Image satellite de la « favela de la Rocinha »



Fig. 1.2 : Image satellite de Santa Cruz, banlieue de Rio de Janeiro (cercle bleu : copropriétés fermées; cercle jaune : bidonvilles)



⁸ Source des images : recherche sur « google earth » <https://www.google.fr/intl/fr/earth/>

Fig. 1.3 : Image satellite de Santa Cruz, banlieue de Rio de Janeiro (cercle vert : Habitats populaires dans le cadre du projet des logements sociaux « Minha casa, minha vida » (Ma maison, ma Vie) du gouvernement Lula et Dilma (Parti des travailleurs - PT) ; cercle violet : lotissements.




1.2. Le phénomène des « milices » à Rio de Janeiro

L'origine du phénomène des milices est controversée. Les études soulignent que leur embryon fait référence à la « police mineira » (Burgos, 2002) de la communauté de Rio das Pedras située dans la zone ouest de Rio de Janeiro où sont aujourd'hui localisées les milices les plus organisées et les plus puissantes. Rio das Pedras est une communauté formée à partir de migrants venus du Nordeste du Brésil pour travailler dans le bâtiment. Cette « police mineira » était un groupe civil d'autodéfense qui avait été créé par l'association des habitants de cette favela dans les années 1970 et qui avait mis en place une sorte de justice privée. Il entraînait chez les habitants qu'ils supposaient être des délinquants et leur fixait un court délai pour qu'ils quittent le quartier... façon de faire de plus en plus arbitraire et violente au fil des jours qui a provoqué le mécontentement de la population du lieu. Aussi, certains

agents de la sécurité publique qui habitaient là ont-ils décidé d'intervenir et d'arrêter les chefs de cette police mineira, mais ces mêmes agents ont ensuite remplacé le groupe qu'ils avaient démantelé et en ont étendu les opérations.

Jusqu'en 2006, les milices étaient encore considérées par la population locale et par l'État comme une troisième force de sécurité publique aux côtés de la police civile et de la police militaire pour combattre le trafic de drogues. À partir de 2006, la perception, auparavant positive, de ces milices a changé. Cela est dû notamment à l'augmentation considérable des territoires qu'elles contrôlaient (de 42 à 92 en 2006, 170 en 2008, 305 en 2011, plus de 500 en 2013) et au nombre croissant de plaintes anonymes contre leurs pratiques violentes. De surcroît, en mai 2008, trois journalistes du quotidien *O Dia* qui réalisaient secrètement un reportage sur les actions de ces groupes dans la communauté du Batan, dans la zone ouest de Rio de Janeiro, ont été enlevés et torturés. S'ils ont été finalement libérés, cet événement dramatique a remis en question la présence des milices.

Fig. 2 : Rapport du département de renseignement de la police militaire. Il informe que l'ex policier militaire Carlos Ari Ribeiro recevrait R\$ 400 mil pour assassiner le député Marcelo Freixo. Le montant serait payé par Tony Angelo, ex-policier et chef de la « Liga da Justiça » (« Ligue de la Justice »), milice qui contrôle plusieurs territoires dans la zone ouest de Rio de Janeiro, notamment, Cosmos, Santa Cruz, Campo Grande, Inhoaíba, Paciência⁹



GOVERNO DO ESTADO DO RIO DE JANEIRO
POLÍCIA MILITAR DO ESTADO DO RIO DE JANEIRO
COORDENADORIA DE INTELIGÊNCIA CI

OFÍCIO Nº 001900 - 11/D3/D311/CI
URGENTÍSSIMO

RIO DE JANEIRO, em 26 SET 2011

DO : COORDENADOR DE INTELIGÊNCIA
AO : SR. COORDENADOR INSTITUCIONAL DE SEGURANÇA DA ALERJ
ASSUNTO: POSSÍVEL AMEAÇA AO DEPUTADO ESTADUAL MARCELO
ANEXO :
REF. :

Esta Coordenadoria de Inteligência informa a V. Sª que chegou ao seu conhecimento que o miliciano ex-CB PM (RG 73.206) CARLOS ARY RIBEIRO, vulgo CARLÃO, foragido da UPPMERJ, figura em denúncias de articular o assassinato do Deputado Estadual MARCELO FREIXO.

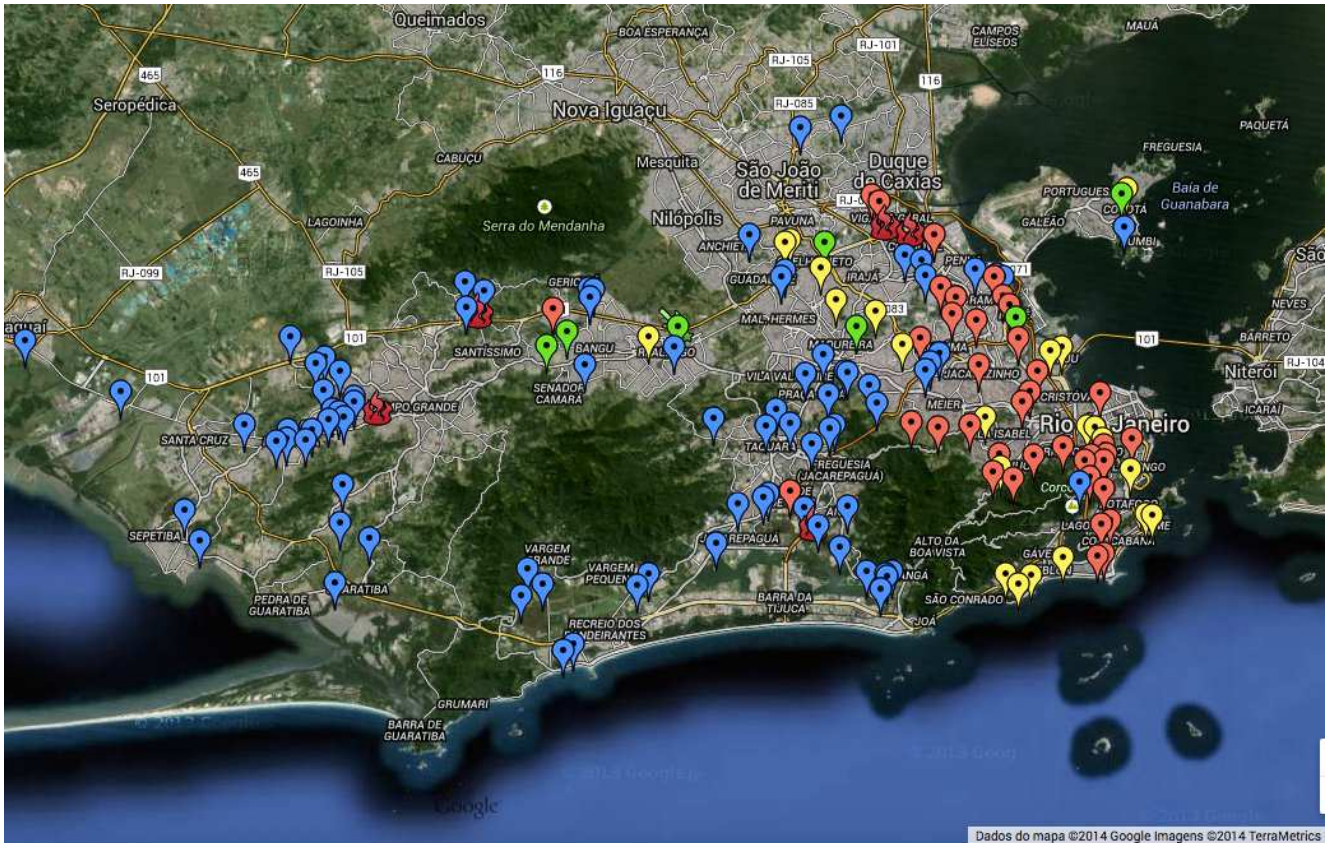
CARLOS ARY receberia a quantia de R\$ 400.000,00 (quatrocentos mil reais), pagos após o término do serviço, pelo ex-SD PM (RG 75.599) TONY ANGELO DE AGUIAR, vulgo ERÓTICO, que atua como miliciano na Zona Oeste do Rio de Janeiro.

Os supracitados já possuem algumas informações sobre a rotina do parlamentar, como seus horários e que o mesmo anda sem seus seguranças.

S. A. Rodrigues
SÉRGIO ALEXANDRE RODRIGUES DO NASCIMENTO - CEL PM
COORDENADOR DE INTELIGÊNCIA

⁹Document communiqué par le député Marcelo Freixo lors d'un entretien dans le cadre de ma thèse de doctorat le 13 juin 2014.

Fig. 3 : Carte du contrôle territorial armé à Rio de Janeiro mise à jour en 2014 : Milices (bleu) et Trafic de Drogues (« Comando Vermelho » (rouge), « Amigos dos Amigos » (jeune) et « Terceiro Comando Puro » (vert))¹⁰



Quels sont alors les enjeux sécuritaires contemporains qui ont contribué à l’ancrage des milices sur la zone ouest de Rio de Janeiro ? On peut en dénombrer trois principaux :

1) Dans le contexte de la « war on drugs », les territoires de la zone ouest ne représentent pas une cible prioritaire pour les intérêts sécuritaires de l’Etat car ils sont éloignés de la zone névralgique du trafic de drogues, à savoir les zones sud et nord de la ville. Les miliciens contrôlent donc cette zone ouest, en marge mais

¹⁰Cette carte a été élaboré à partir des données du « Rapport de la CPI des Milices » de rapports de presse et des renseignements provenant des habitants des communautés sous occupation. Elle est constamment mise à jour. Source : « Google maps » (30/11/2014). [URL: <http://urlz.fr/2460>]

stratégique pour leurs intérêts illicites puisque limitrophe avec la zone sud et nord. En effet, ils se rendent légitimes aux yeux de la population locale en prétendant contenir l'expansion du trafic de drogues vers la zone ouest. En parallèle, ils négocient avec les trafiquants pour tirer profit du commerce de drogues et assurer la permanence de ces derniers dans les favelas de la zone sud et de la zone nord.

2) Il y a environ dix ans, le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro voulant éviter une possible expansion du trafic de drogues avait lui-même alimenté des rumeurs pour justifier un contrôle des miliciens dans la zone ouest. C'est pourquoi le mot « milices » était initialement utilisé par la presse afin d'éviter l'emploi des termes « escadrons de la mort » ou « justiciers » hérités de la dictature et à forte connotation négative. Il s'agissait, en effet, de présenter les milices comme un groupe de policiers issus de l'endroit et ayant la volonté de défendre leur quartier d'une menace extérieure matérialisée dans la figure du « trafiquant de drogues ». C'est pourquoi Cesar Maia, le maire de la ville de Rio de Janeiro, utilisait à l'époque, le terme d'« auto-défense communautaire » quand il faisait référence à ces groupes. C'est suite à la prise d'otages et à la torture des journalistes du quotidien national *O Dia* en 2008 que l'Etat a reconnu les milices comme un groupe criminel, même s'il continue à les considérer comme un problème moins grave que celui des trafiquants.

3) La logique culturelle de la « criminalisation de la pauvreté » : les miliciens sont majoritairement des agents de la sécurité publique tandis que les trafiquants de drogues sont généralement des habitants des favelas, pauvres et marginalisés (Misse, 1995). Les miliciens profitent donc d'un espace entre d'une part, le discours socialement construit sur la nécessité d'empêcher l'expansion du trafic ou de « reconquérir »¹¹ les territoires contrôlés par les trafiquants, et d'autre part, la répression policière soutenue par la majorité de la société brésilienne ainsi que par la presse à sensation qui assimilent toujours les territoires pauvres au crime.

¹¹Le principe directif du projet des « UPP's - Unité de Police Pacificatrice » à Rio de Janeiro est cette idée de « reconquête » par le pouvoir public des « favelas » contrôlés par le trafic des drogues. L'un des critiques dirigée vers les UPP's est le manque d'intérêt politique d'élargir ce projet aux territoires contrôlés par les « milices ». Ce facteur renforce le discours de criminalisation de la pauvreté et l'impunité accordée à ces groupes.

2. Les « zones grises » à l'aune des enjeux sécuritaires contemporains

Il convient à présent d'examiner le phénomène des milices par le biais de deux variables d'analyse : les « enclaves autoritaires » et les influences des nouvelles dimensions autoritaires.

2.1. La sécurité et les « enclaves autoritaires »

Au Brésil les pratiques liberticides sont des comportements courants des forces de police. Il existe donc des « enclaves autoritaires » dans le processus de démocratisation des institutions de sécurité. Les rapports de l'ONU, d'Amnesty International, de Human Rights Watch, entre autres, sont unanimes : la police brésilienne est responsable chaque année de milliers d'exécutions extrajudiciaires. Les forces de l'ordre justifient ces actes en ayant recours à un dispositif de loi appelé « autos de resistência » (Décret-Loi 3.689/41 du Code de Procédure Pénale brésilien). Il est l'équivalent de la « légitime défense » et leur permet de rester impunis. En effet, une grande partie de la population pense que les enquêtes sur les pratiques abusives de la police et son éventuelle condamnation peuvent fragiliser l'application des lois et donc renforcer les gangs criminels. C'est ainsi que les couches les plus aisées de la population soutiennent les grandes opérations contre le trafic de drogues dans les favelas tout en ayant conscience des dommages collatéraux qu'elles impliquent.

L'usage de la torture comme moyen d'investigation dans les favelas, dans les commissariats et dans les prisons, est l'une des « enclaves autoritaires » les plus marquantes. Sous la dictature militaire brésilienne (1964-1985), la torture était systématiquement utilisée contre les opposants politiques. Elle perdure de manière quotidienne au sein des forces de l'ordre malgré près de trente ans de démocratie. Selon le rapport de l'Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) : « la persistance d'une culture acceptant les abus perpétrés par les agents de l'État, d'une tradition de violence au sein des forces de sécurité et l'impunité de fait dont bénéficient les auteurs de ces actes sont à l'origine du phénomène tortionnaire au Brésil » (ACCAT, 2010).

Une étude réalisée dans la ville de São Paulo souligne la disproportion entre l'usage de la torture et les punitions encourues pour ce crime lorsqu'il est commis par des agents publics : les condamnations pour crime de torture atteignent 18% lorsqu'elles impliquent des agents de l'État et 50% lorsqu'elles sont attribuées à des civils (De Jesus, 2009). De fait, les études comparatives sur les transitions démocratiques des pays latino-américains montrent que depuis les années 1970, il n'y a pas d'évolution des régimes politiques en termes dichotomiques et homogènes, autrement dit il n'y a pas un passage d'une pure dictature à une pure démocratie : au cours du processus de démocratisation, on observe des zones de chevauchement avec le régime dictatorial. D'importants travaux au Brésil abordent cette thématique, Alba Zaluar parle d'une « démocratie inachevée » (Zaluar, 2007), tandis que Jorge Zaverucha évoque une « semi-démocratie brésilienne » (Zaverucha, 2010).

Ces auteurs reprennent la conception des « démocraties à adjectifs » (Collier, Levitsky, 1996) pour aller au-delà de la simple définition de ces « sous-types » de régime en pensant leur caractère hybride et possiblement durable. Alba Zaluar met en garde contre les limites des explications macro-sociales des crimes violents lorsqu'ils sont observés sous l'angle seul des mécanismes de la criminalité transnationale (trafic de drogues et d'armes à feu) et il privilégie l'approche multiscalaire. Il montre qu'à l'échelle micro, le combat contre le trafic de drogues a développé une interaction perverse avec la pauvreté et les jeunes vulnérables dans de nombreux pays. Dans cette logique, la culpabilité de l'accusé est définie *a priori* et réduit sa prétention de défense : le « bien » est représenté par les forces sécuritaires tandis que le « mal » est représenté par les trafiquants de drogues, le plus souvent de jeunes noirs entre 15 et 24 ans habitant les favelas (Zaluar, 2007).

Selon Jorge Zaverucha, la Constitution brésilienne de 1988 a conservé plusieurs enclaves autoritaires, quant aux relations entre civils, militaires et police. À titre d'exemple, l'article 142, placé dans la section « De la défense de l'État et des Institutions Démocratiques », dispose que les Forces Armées ont le pouvoir de suspendre la loi pour défendre l'« ordre » institué. Autrement dit, aujourd'hui encore, les militaires peuvent, s'ils estiment la démocratie menacée, faire un coup d'Etat par

une disposition constitutionnelle. Même après la dictature, il se produit une militarisation croissante des forces policières (Zaverucha, 2010 ; Mainwaring, 2001 ; Ottaway, 2003). D'ailleurs, la conception de la sécurité publique au Brésil est un héritage de la « Doctrine de Sécurité Nationale » pratiquée lors de la dictature militaire et concrétisée par la « Loi de Sécurité Nationale » dans le cadre de ce qui était alors la « lutte contre les communistes ». Cette doctrine se retourne aujourd'hui contre les trafiquants de drogues.

Des « escadrons de la mort » aux « milices »

Durant la dictature militaire au Brésil, les « escadrons de la mort » ont fonctionné selon une articulation complexe : les policiers militaires rattachés aux forces armées se chargeaient du « nettoyage » de la criminalité, les commerçants et les entrepreneurs finançaient ces services tandis que les hommes politiques tiraient des avantages électoraux de leurs actions.

L'escadron de la mort le plus important de Rio de Janeiro fut la « Scuderia Le Cocq » (Bicudo, 1988). Cette organisation fondée en 1965 a été en activité entre les années 1970 et le début des années 2000. Elle a été créée pour venger la mort de Milton Le Cocq, policier membre de la garde personnelle du président Getúlio Vargas. Ce policier fut assassiné en août 1964 par Manuel Moreira, célèbre bandit de la « Favela do Esqueleto », connu sous le surnom « Cara de Cavalo ». Les « Douze hommes en or » placés à la tête de la « Scuderia Le Cocq », furent choisis en 1969 par Luis França, Secrétaire de la Sécurité publique de Rio de Janeiro, pour « nettoyer » la ville des « bandits ». Plus de la moitié des membres de l'équipe était issue de la Police Spéciale créée par Getúlio Vargas durant l'Estado Novo (1937-1945), un régime autoritaire inspiré du modèle fasciste italien. L'un des premiers « Hommes en or » était Guilherme Ferreira Godinho, surnommé « Sivuca », ensuite élu député de l'Etat de Rio de Janeiro. Sa devise était « un bon bandit est un bandit mort ». Selon lui, « la Scuderia a été créée pour donner satisfaction à la société ».

Fig. 4 : Symbole de la « Scuderie Le Cocq »¹²



« Escadron de la mort » était également le nom donné au groupe de policiers contrôlés par le commissaire Sérgio Paranhos Fleury lors de la dictature militaire brésilienne. Ce groupe se rendit coupable d'exécutions et de disparitions de centaines de personnes. Ses agissements étaient couverts par un important trafic d'influences sous la protection du régime dictatorial. La pratique de la « chasse aux criminels » de Fleury a été utilisée par les militaires pour combattre les organisations de lutte armée de gauche. A la tête du DOPS (« Département d'ordre politique et social ») – redoutable centre de répression des années de la dictature militaire – Fleury a planifié plusieurs exécutions telles que celle de Carlos Marighela en 1969, celle de Joaquim Câmara Ferreira en 1970, ou encore celle de Carlos Lamarca dans l'État de Bahia en 1971, trois des principaux guérilleros appartenant à la lutte armée de la gauche brésilienne (Souza : 2000).

Le fonctionnement criminel de la police en tant qu'« escadrons de la mort » est encore très présent dans le contexte démocratique brésilien. Quelques exemples permettent d'illustrer cette affirmation : en 1993, plus de cinquante policiers membres d'un escadron de la mort appelé « Cavalos Corredores » ont pris d'assaut la favela Vigário Geral à Rio de Janeiro, tuant 21 personnes. Ce massacre est connu sous le nom de « Chacina de Vigário Geral ». Ce même groupe, trois ans auparavant, avait été le principal suspect de l'enlèvement et de la mort de 11 jeunes issus de la favela « Acari », massacre qui a pris le nom de « Chacina de Acari ». Plus récemment,

¹²Source de l'image : <http://odia.ig.com.br/noticia/brasil/2014-03-26/ligacoes-perigosas.html>

en 2005, un « escadron de la mort » qui opérait dans la Baixada Fluminense a été le responsable du plus grande massacre de l'histoire de l'État de Rio de Janeiro : 29 civils exécutés par cet escadron en représailles à la politique de sécurité mise en place par le gouvernement de l'époque.

Ainsi, pendant la dictature, l'État a intentionnellement apporté son soutien logistique à des groupes de policiers pour qu'ils se chargent du « sale boulot ». L'avènement de la démocratie n'a pas permis d'enrayer ce phénomène : cette situation arbitraire perdure sous d'autres formes et a fini par échapper au contrôle de l'Etat. Il s'opère actuellement une consolidation d'un espace d'exception au sein de l'espace démocratique (permanence de l'usage de la torture, exécutions sommaires et disparitions) au sein duquel les forces sécuritaires se sentent légitimes d'agir. Le fonctionnement criminel de la police en tant que milice est une conséquence de cette conjoncture discrétionnaire construite tout au long de l'histoire brésilienne.

Il existe un certain nombre de points communs entre les comportements des escadrons de la mort et ceux des milices. Toutefois, le contrôle exercé par ces dernières sur les territoires est plus ferme, les échanges avec les hommes politiques plus concrets et le profit économique généré plus important. Tandis que les milices sont autonomes et ont un projet de pouvoir alternatif au pouvoir central (en matière économique, politique et de répression), les escadrons de la mort sont des groupes de policiers exécutant les ordres supérieurs et effectuant un service ponctuel « hors la loi » contre de l'argent.

2.2. La sécurité et les « nouvelles formes d'autoritarisme »

Selon le « Rapport du Groupe des personnalités de haut niveau de l'ONU » (ONU, 2004), « nous vivons dans un monde de menaces nouvelles et changeantes (...) » où « une menace pour l'un d'entre nous constitue une menace pour tous ». Les attentats terroristes du World Trade Center en 2001 ont conduit à d'importants changements dans les politiques de sécurité des Etats-Unis vis-à-vis de l'Amérique latine. C'est une nouvelle « War on Drugs », qui encourage l'absence de distinction entre les groupes de trafiquants de drogues et les groupes terroristes, comme en témoignent le

nouveau concept de « narco-terroriste » et l'exemple des « narco-guérillas », faisant référence aux FARC en Colombie. En 2003, l'Organisation des États Américains a mis au même niveau le crime organisé et le terrorisme, les qualifiant de « principale menace à la sécurité régionale ». Par conséquent, on observe dans la majorité des démocraties latino-américaines une montée du discours sécuritaire et la mise en place de mesures gouvernementales qui ont conduit à l'autonomisation des forces de sécurité. Au vu de cette réalité, qu'est-ce que l'on comprend par de « nouvelles dimensions autoritaires » ?

Mireille Delmas-Marty examine ce nouveau paradigme sécuritaire sous l'angle juridique et développe ainsi l'idée d'un brouillage terminologique entre le droit à la sûreté et le droit à la sécurité. Elle affirme que

« Le discours sécuritaire a brouillé la terminologie pénale, car il autonomise la dangerosité par rapport à la culpabilité et sépare les mesures dites des sûretés des peines, fermant ainsi la boucle car la mesure de sûreté devient la négation du droit à la sûreté » (Delmas-Marty, 2010).

Suivant cette même logique, Elizabeth Picard affirme que

« cette transformation a induit une mutation de la notion de sécurité, en brouillant la frontière entre espace domestique et espace étranger, entre défense nationale et lutte contre des ennemis extérieurs ou transnationaux et, partant, entre les missions de l'armée et celles de la police » (Picard, 2008).

Dans plusieurs pays d'Amérique latine, même après la transition vers des gouvernements formellement démocratiques, des parties substantielles de l'appareil de terreur de l'État restent intacts. Koonings et Kruijt se réfèrent à une stratégie de « démocratisation de la violence et de l'insécurité sociale et politique ». Selon ces auteurs :

« ce phénomène a été créé par un appareil de répression systématique et un climat de peur concomitante sanctionné par les forces armées et soutenu par des gouvernements civils et par un appareil de justice » (Koonings, Kruijt 1999).

À cause de ces dimensions néo-autoritaires dans la sécurité publique, de nouvelles formes de répression politique et de violence policière sont apparues et les milices en sont un exemple emblématique.

Le phénomène des « milices » à l'aune du processus de « macro-sécurisation »

Il est nécessaire de souligner que les miliciens jouent un double rôle dans le processus de « macro- sécurisation » : ils exercent tout à la fois les fonctions d'agents de la sécurité publique – dont le but est d'anéantir le trafic de drogues – et celles de miliciens - dont le but est de tirer un profit économique et politique des espaces laissés-pour-compte par le pouvoir public. À Rio de Janeiro, une dynamique de cause-conséquence contradictoire s'opère : les politiques sécuritaires renforcées par la nouvelle « war on drugs » ont fini par stimuler la prolifération des groupes miliciens. En effet, la brutalité policière du BOPE (Batalhão Operações Policiais Especiais) – troupe policière d'élite fondée dans le cadre de cette politique sécuritaire – ainsi que la peur des habitants vis-à-vis des trafiquants de drogues ont fourni un terrain favorable au développement des milices. En conséquence, les habitants des territoires marginalisés ont très souvent accepté le contrôle des miliciens parce que ces derniers promettaient de défendre leurs quartiers face au trafic de drogues, or la logique veut que sans trafiquant, il n'y a pas de violence de la part du BOPE.

Fig. 5 : Photographie¹³ d'une opération du BOPE au « Complexo do Alemão » (zone nord de Rio de Janeiro) dans le cadre de la lutte contre le trafic des drogues



Cependant, cette logique semble fausser car les « miliciens » ont très bien su jouer avec la « sensation d'insécurité » (Míguez, Isla, 2010) des habitants des communautés contrôlées. Laurent Mucchielli utilise le concept de « frénésie sécuritaire » pour développer sa théorie sur un nouveau type de contrôle social. D'après lui, ce concept repose sur un diagnostic qui :

« ne rend pas compte des éléments de statistique disponibles, dissimule tout ce qui ne 'colle pas' avec la démonstration souhaitée, s'empare des cas exceptionnels en les présentant comme des modèles généraux, et conduit au final à énoncer de telles déformations de la réalité qu'on peut parler dans certains cas de véritables contrevérités induisant les citoyens en erreur » (Mucchielli, 2008).

Le *modus operandi* du contrôle social de ces groupes, renforcé par « la sensation d'insécurité » de la population locale, ont rendu possible quelques situations exceptionnelles : l'exemple de certains territoires qui, une fois occupés par les « milices », ont été vendus aux trafiquants de drogues et qui ont été ensuite repris.

¹³Source de l'image : <http://minu.me/dg7p>

D'autres exemples des miliciens qui louent des « caveirões » du BOPE pour renforcer leur occupation sur certains territoires et pour en occuper d'autres. Ou alors, le fait que le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro lors de l'élaboration des stratégies de sécurité pour la réalisation des jeux panaméricains en 2007 a donné carte blanche aux « miliciens » pour qu'ils expulsent les trafiquants des territoires proches des « lieux olympiques ».

Ce mode opératoire d'occupation a permis aux « miliciens » d'élargir leur pouvoir, en envahissant certains territoires longtemps contrôlés par le trafic de drogue, en particulier dans la zone nord de Rio de Janeiro. Cette nouvelle configuration spatiale des « milices » a déclenché des effets collatéraux, les attentats commis par les « commandos » du trafic de drogue à Rio de Janeiro en 2006 et qui ont fait 18 morts et plus de 20 blessés en sont un exemple. Le gouvernement de l'État du Rio de Janeiro avait alors déclaré officiellement que ces attentats étaient une riposte des trafiquants de drogues aux grandes opérations répressives des institutions sécuritaires menées contre ces derniers. En réalité, c'est avant tout l'occupation des territoires des trafiquants par les « milices » qui ont motivé ces attaques. Celles-ci étant dirigées vers le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro, elles ont mis en lumière la cohabitation entre le pouvoir officiel (la police) et le pouvoir extra-officiel (la police-milice) au sein des institutions de sécurité.

Le fonctionnement criminel des « milices » nous rappelle l'analyse de Salvatore Lupo sur la « mafia entreprise » dans son livre, devenu classique, sur l'histoire de la mafia italienne. Il écrit :

« la mafia d'ordre présuppose toujours un désordre à organiser et à contrôler (...) la mafia qui crée l'insécurité dont elle profite, au point que son unique fonction est celle qu'elle détermine elle-même, d'autant que la criminalité commune constitue la base de recrutement des *cosche*. Très souvent, la menace est amplifiée, voire créée de toutes pièces, pour que le contrat soit signé, et il advient d'ailleurs qu'entre celui qui menace ouvertement et celui qui fait mine de vouloir défendre le menacé, entre l'extorqueur et le protecteur, il n'y ait qu'un jeu de rôles, une division du travail à l'intérieur de la même organisation pour convaincre les entrepreneurs d'hier et d'aujourd'hui de souscrire cette 'assurance' » (Lupo, 1999).

Au-delà de la façon dont les miliciens occupent les territoires et de leur double rôle « protecteur - extorqueur », il est intéressant d'analyser les moyens arbitraires qu'ils mettent en place pour entretenir leurs réseaux clientélares auprès du pouvoir politique. En effet, dans ce nouveau contexte de macro-sécurisation, les miliciens mettent en place des stratégies novatrices de contrôle politique sur leurs territoires en créant des « agences électorales » (« currais eleitorais »). Ainsi, lors des élections, des « agences » sont formées tandis que les « candidats de la communauté »¹⁴ sont représentés soit par les miliciens eux-mêmes soit par leurs alliés politiques.

La « protection » dans un contexte violent (violence réelle ou bien alimentée par les macro-politiques de lutte contre le trafic de drogue) devient ainsi un outil clé dans les stratégies de domination dans un réseau de clientèle. En effet, la majorité des habitants sur le terrain étudié perçoit ce discours de « l'ordre » comme positif et considère le rôle des « protecteurs » comme nécessaire au bien-être de la communauté.

Conclusion : ce que la notion de « zone grise » apporte à l'étude des nouveaux phénomènes mafieux en Amérique latine

Mon objectif dans ce travail a été de montrer que la juxtaposition des « enclaves autoritaires » historiques avec des nouvelles dimensions autoritaires – produites par le discours mondialement répandu de la « sécurité à tout prix » – a rendu très difficile l'identification de phénomènes autoritaires dans l'appareil coercitif des États démocratiques modernes. Le phénomène des « milices » est un cas paradigmatique de cette nouvelle configuration.

Par ailleurs, d'autres phénomènes similaires méritent d'être analysés à partir de ce même cadre théorique. Par exemple, il est connu qu'après la démobilisation des « paramilitaires » des « Autodefensas Unidas de Colombia », ces groupes ont poursuivi leurs activités criminelles, à l'image des « Aguillas Negras ». Au Mexique, l'État a

¹⁴Pendant les élections on aperçoit la tentative des miliciens d'associer leur image à la circonscription qu'ils contrôlent. Par exemple, « Nadinho de Rio das Pedras », les candidats de la « Liga da Justice », Jerominho, Natalino et Carminha, utilisent le symbole du Batman ('identité visuelle' de la Milice), très répandue dans la région de Campo Grande et Cristiano Girão c'est le « Girão de Gardência Azul ».

quasiment perdu le contrôle de plusieurs régions dominées par les « cartels de la drogue », comme celui des « Zetas » – anciennes troupes de l'armée destinées à combattre le trafic de drogues à la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis, qui sont devenues des groupes criminels mafieux organisés et extrêmement violents. En Argentine, la police du « conurbano bonaerense » – en particulier le groupe paramilitaire d'extrême droite « Triple A » – héritière de son impunité pendant la dictature militaire, continue à exercer des pratiques arbitraires comme les extorsions, la torture, l'abus sexuel sur mineurs, etc.

Le point commun entre tous ces nouveaux phénomènes mafieux c'est qu'ils sont la conséquence de la juxtaposition d'un part des « enclaves autoritaires » du passé et d'autre part des nouveaux effets pervers des politiques de « macro sécurisation ». De surcroît, ils cohabitent très bien avec le système démocratique et n'envisagent pas de prendre la place de l'État. Ils s'emparent des faiblesses du système démocratique moderne pour se présenter à la population des territoires qu'ils contrôlent comme une alternative privée plus efficace. C'est précisément la possibilité d'avoir différents lieux de pouvoir autoritaire ou semi-autoritaire dans un régime démocratique (ces « zones grises » de la démocratie) qui permet à ces groupes de coexister avec l'État tout en préservant leurs intérêts. Ainsi, afin de définir plus précisément la complexité actuelle de ces phénomènes dans les différents pays latino-américains, il paraît indispensable d'analyser tant leurs « enclaves autoritaires » que leurs « nouvelles dimensions autoritaires ».

A propos de l'auteur : Luciana Araújo de Paula Institut des Hautes Etudes de l'Amérique latine (CREDA), Sorbonne Nouvelle/Paris III

Pour citer cet article : Luciana Araújo de Paula "Les « zones grises » de la démocratie brésilienne : le phénomène des « milices » et les enjeux sécuritaires contemporains à Rio de Janeiro" *justice spatiale | spatial justice*, n° 8 juillet 2015, <http://www.jssj.org>

Bibliographie

- BICUDO, Hélio**, *Do Esquadrão da Morte aos Justicheiros*, São Paulo : Edições Paulinas, 1988.
- BOUMAZA, Magali ; CAMPANA, Aurélie**, « Enquêter en milieu « difficile » » Introduction dans *Revue française de science politique*, 2007/1 Vol. 57.
- BURGOS, Marcelo Bauman**, *A utopia da comunidade: Rio das Pedras uma favela carioca*, São Paulo: Editora Loyola, 2002.
- CANO, Ignacio**, « Seis por meia dúzia ? Um estudo exploratório do fenômeno das chamadas 'Milícias' no Rio de Janeiro », dans *Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro : Fundação Heinrich Böll, 2008.
- CANO, Ignácio ; DUARTE, Thais**, *No Sapatinho: a evolução das milícias no rio de Janeiro (2008-2011)*, Rio de Janeiro : Heinrich Boll, 2012 ;
- COLLIER D., LEVITSKY S.**, « Democracy "with adjectives": Conceptual innovation in comparative research » dans *Working Paper Series*, n° 230, University of Notre Dame, Helen Kellog Institute for International Studies, 1996.
- DAS,V., Poole, Deborah**, *Anthropology in the Margins of the State*, Santa Fe: School of American Research Press, 2004.
- DE JESUS, Maria Gorete Marques**, *O crime de tortura e a justiça criminal: um estudo dos processos de tortura na cidade de São Paulo*, Programa de pós-graduação em Sociologia, USP, São Paulo, 2009.
- DELMAS-MARTY, Mireille**, *Libertés et sûreté dans un monde dangereux*, Paris : Seuil, 2010.
- FREGOSI, Renée**, *Parcours transnationaux de la démocratie : Transition, consolidation, déstabilisation*, Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 2011.
- GAUCHET, Marcel**, *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, Paris, 2002.
- KOONINGS, Kees; KRUIJT, Dirk**, *Societies of Fear: The Legacy of Civil War, Violence and Terror in Latin America*, London: Zed Books, 1999.
- LINZ, J.** *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000.
- LUPO, Salvatore**, *Histoire de la mafia : des origines à nos jours*, Paris : Flammarion, 1999.
- MAINWARING, Scott et al.**, « Classificando regimes políticos na América Latina » dans *Dados*, v. 44, n 4. Rio de Janeiro, 2001.
- MÍGUEZ, DANIEL ; ISLA, Alejandro**, *Entre la inseguridad y el temor*, Buenos Aires : Paidós, 2010.
- MINASSIAN, Gaïdz**, *Zones Grises. Quand les États perdent le contrôle*, Paris : Autrement, 2011.
- MISSE, Michel**, « Crime e pobreza : velhos enfoques, novos problemas» dans **VILAS BOAS, G; GONÇALVES, M.A (Orgs)**, *O Brasil na virada do século. O debate dos cientistas sociais*. Rio de Janeiro: Relume Dubará, 1995.
- MUCCHIELLI, Laurent**, *La frénésie sécuritaire - retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris : La Découverte, 2008.

OTTAWAY, Marina, *Democracy Challenged: The rise of Semi-authoritarianism*, Washington, D.C.: Carnegie Endowment for International Peace, 2003.

PERALVA, Angelina, « Brésil : les nouvelles faces de la violence » dans *Cultures & Conflits* [En ligne], 06 | été 1992, mis en ligne le 06 janvier 2003, consulté le 22 janvier 2014. URL : <http://conflits.revues.org/676>

PICARD, Elizabeth, « Armée et Sécurité au cœur de l'autoritarisme » dans **DABÈNE, O., GEISSER, V., MASSARDIER, G., CAMAU, M.**, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle : convergences Nord-Sud mélanges offerts à Michel Camau*, Paris : la Découverte, 2008.

SANTOS, Rogério Dutra (2007), « As 'Milícias' do Rio de Janeiro (ou a busca de legitimidade da 'Polícia Mineira') » dans *Centros de Estudos Direito e Sociedade*, Fevereiro, p.1. [URL <http://www.soc.puc-rio.br/cedes/banco%20artigos/Direito%20e%20Seguran%20E7a%20P%20FAblica/as%20milicias%20do%20Rio%20de%20janeiro.pdf>]

SOUZA, Percival de, *Autópsia do medo – Vida e morte do delegado Sérgio Paranhos Fleury*, Rio de Janeiro : Globo, 2000.

ZALUAR, Alba, « Democratização inacabada: fracasso da segurança pública » dans *Estudos Avançados*, n° 21, Rio de Janeiro, 2007.

ZALUAR, Alba ; CONCEIÇÃO, Isabel. S., « Favelas sob o controle das Milícias no Rio de Janeiro : que paz ? » dans *São Paulo em Perspectiva*, v. 21, n. 2, p. 89-101, jul./dez. 2007.

ZAVERUCHA, Jorge, « Relações civil-militares : o legado autoritário da Constituição Brasileira de 1988 » dans **TELES, Edson; SAFATLE, Vladimir (Orgs.)**, *O que resta da Ditadura*, Boitempo: São Paulo, 2010.

Rapports

Rapport Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, *Un monde tortionnaire*, Rapport, 2010. [URL: http://www.acatfrance.fr/medias/actualites/doc/ACAT_France-Rapport_torture-Dec_2010.pdf]

Rapport Amnesty International, *They come in shooting*, 2 December 2005. [URL: <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/4395514a4.pdf>]

Rapport Anistie Internacional, *Informe 2010 – O estado dos direitos humanos no mundo*, 2010. [URL: <http://www.amnesty.org/fr/region/brazil/report-2010>]

Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, Nations Unies : 2004. [URL <http://www.un.org/french/secureworld/brochureF.pdf>]

Rapport Execuções : Sumárias, Judiciárias ou Extrajudiciais – Uma aproximação da realidade brasileira, Recife, abril 2001, pg. 29. [URL: <http://www.defensoria.sp.gov.br/dpesp/Repositorio/31/Documentos/31.pdf>]

Rapport final da comissão parlamentar de inquérito do Estado do Rio de Janeiro, *CPI das Milícias*, Assembléia Legislativa do Estado do Rio de Janeiro, 2007.

Rapport Human Rights Watch, *Lethal Force: Police Violence and Public Security in Rio de Janeiro and São Paulo*, December 8, 2009. [URL: <http://www.hrw.org/en/reports/2009/12/08/lethal-force>]

Rapport United Nations/Economic and Social Council, *Civil and Political Rights, including the question of Disappearances and Summary Executions, Extrajudicial, summary or arbitrary executions, Report of the Special Rapporteur, Asma Jahangir - Mission to Brazil*, 28 January 2004. [URL: <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G04/105/98/PDF/G0410598.pdf?OpenElement>]

Rapport United Nations/General Assembly, *Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Philip Alston - Follow-up to country recommendations – Brazil*, 28 May 2010. [URL: <http://www2.ohchr.org/english/issues/executions/docs/A.HRC.14.24.Add.4.pdf>]